



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'UTILISATION,
D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DES
LOGICIELS CONCERTO OPUS, MAESTRO
OPUS, ESPACE CITOYEN PREMIUM ET ESPACE
CITOYEN PREMIUM TEST**

**DÉCISION N° AU-19-296
EN DATE DU 02 AOUT 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4935 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'utilisation, l'assistance et la maintenance des logiciels Concerto Opus, Maestro Opus, Espace citoyen Premium et Espace citoyen PremiumTest ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société ARPEGE de signer un contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance des logiciels Concerto Opus, Maestro Opus, Espace citoyen Premium et Espace citoyen Test ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ARPEGE – 13 rue de la Loire – CS 23619 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Bruno BERTHELEME, un contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance des logiciels Concerto Opus, Maestro Opus, Espace citoyen Premium et Espace citoyen Premium Test. La validité du contrat est à compter du 27 juillet 2019 au 31 décembre 2019. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période d'un an, pour se terminer le 31 décembre 2022.

- a) Le montant annuel de ce contrat s'élève à 42 989,26 euros HT (quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et vingt-six centimes)
- b) Les prestations complémentaires feront l'objet d'un bon de commande pour un maximum annuel de 25 000€ HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190802-lmc1H6536H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/08/2019
Date de Publication : 02/08/2019